



Règlement du concours « Le Pays de Bastogne aux couleurs de l'automne »

L'automne est une saison propice aux photographies... Dans cette optique, la Maison du Tourisme du Pays de Bastogne invite les photographes, amateurs et professionnels, à immortaliser les trois communes du territoire (Bastogne, Bertogne et Sainte-Ode) sous l'angle automnale.

Osez, imaginez, soyez créatif et original ! Votre photo sera peut-être sélectionnée pour être exposée au sein du pavillon d'accueil touristique de Bastogne (Place McAuliffe, 60) durant un mois. Ce sera alors le public qui choisira sa photo 'coup de cœur'. Les trois photographes qui auront récolté le plus de votes recevront un prix spécial !

À vos appareils et bonne chance à tous !

ORGANISATION

Ce concours est organisé par la Maison du Tourisme du Pays de Bastogne en collaboration avec les communes de Bastogne, Bertogne et Sainte-Ode et en partenariat avec les Syndicats d'initiative des trois communes. Il a pour but la valorisation du territoire et la mise en lumière du patrimoine historique, naturel, religieux et architectural du Pays de Bastogne.

Le concours donnera lieu à une exposition qui se déroulera du **20 novembre au 20 décembre 2020** au premier étage du pavillon d'accueil touristique de Bastogne.

COMMENT PARTICIPER ?

Pour participer au concours, rendez-vous dans l'une des trois communes du Pays de Bastogne pour capter quelques images automnales. Sélectionnez ensuite **une seule photographie** pour participer à l'aventure !

Envoyez cette image à l'adresse casting.tourisme@hotmail.com pour le **8 novembre au plus tard** uniquement via le logiciel « **We Transfer** » : <https://wetransfer.com>.

Une confirmation de réception vous sera envoyée. Par la suite, les membres du jury se pencheront sur l'ensemble des photos réceptionnées afin de définir celles qui pourront être exposées. Vous serez avertis, par mail, avant le 15 novembre, de la sélection ou non de votre photo pour l'exposition finale. L'impression et l'encadrement des photos sélectionnées seront pris en charge par la Maison du Tourisme organisatrice.

DÉROULEMENT COMPLET DU CONCOURS

1. Envoie des photographies

Les participants doivent transmettre leur photographie à l'équipe de la Maison du Tourisme du Pays de Bastogne via l'adresse casting.tourisme@hotmail.com pour le **8 novembre 2020 au plus tard** via « **We Transfer** » : <https://wetransfer.com>. La photographie doit obligatoirement respecter le thème du concours : « Le Pays de Bastogne aux couleurs de l'automne ».

2. Sélection pour l'exposition

Le jury sélectionnera, en interne, les 25 photographies qui auront l'opportunité de faire partie de l'exposition automnale. Le choix s'effectuera sur base de divers critères : esthétique générale, lumières, originalité, qualité, respect du thème, etc.

3. Exposition

Les plus belles photos du concours seront exposées au premier étage du pavillon d'accueil touristique situé Place McAuliffe, 60 - 6600 Bastogne. L'exposition sera accessible du **20 novembre au 20 décembre 2020** aux heures d'ouverture du bureau d'accueil (9h30 – 17h30). La Maison du Tourisme du Pays de Bastogne prend en charge la mise en place de l'exposition (impression des photographies et encadrement, création de l'espace d'exposition, etc.). Tout au long de l'événement, le public aura l'occasion de voter pour sa photographie favorite par un vote papier.

4. Clôture de l'exposition et du concours

La soirée de clôture de l'exposition se déroulera le **dimanche 20 décembre 2020 dès 19h00**. Le public, les membres du jury et les photographes seront conviés. Cette soirée sera l'occasion de remettre les prix aux trois grands gagnants du concours, grâce aux votes récoltés tout au long de l'événement. Les photographes lauréats, qu'ils soient amateurs ou professionnels, bénéficieront également d'une petite promotion via la page Facebook de la Maison du Tourisme du Pays de Bastogne.

> Dès le lundi 21 décembre, chaque photographe exposé à la Maison du Tourisme pourra, s'il le souhaite, venir récupérer son cliché encadré GRATUITEMENT. Les clichés seront disponibles jusqu'au 2 janvier 2021.

INFO COVID-19 : La soirée de clôture sera organisée sous réserve des conditions sanitaires en vigueur. Des adaptations pourront donc être mises en place. Le port du masque sera obligatoire et du gel hydroalcoolique sera mis à disposition.

CONDITIONS GÉNÉRALES DE PARTICIPATION

Le concours est ouvert à tout photographe individuel, amateur ou professionnel, de tous pays.

Sont exclus : les organisateurs du concours et les membres du jury.

Les participants doivent envoyer **une seule** photographie, réalisée **sur le territoire du Pays de Bastogne**.

THÈME DU CONCOURS

Le thème de ce concours est « **Le Pays de Bastogne aux couleurs de l'automne** ».

Le photographe est donc libre de choisir le lieu de captation, à condition que celui-ci se situe sur le territoire de l'une des trois communes du Pays de Bastogne : Bastogne, Bertogne ou Sainte-Ode.

Les clichés doivent illustrer la beauté et les couleurs de l'automne, mais l'objet photographié est laissé à l'appréciation du photographe : paysage, forêt, chemin de terre, monument, patrimoine religieux, historique ou architectural, etc. L'originalité et la créativité sont les bienvenues !

Sont exclus : les clichés 'portraits' mettant en scène une personne ou un groupe de personnes.

En ce qui concerne les clichés présentant la faune, seules les photos d'animaux vivants, sauvages et en liberté seront retenues. Les participants au concours sont invités à privilégier une éthique naturaliste de la prise de vue respectueuse de la vie sauvage.

CONTRAINTES TECHNIQUES ET DIRECTIVES NUMÉRIQUES

Chaque photographie doit être nommée et doit indiquer le nom du photographe, le titre de l'image, le lieu de captation et la date complète.

Les photographies présentées peuvent être datées d'une année antérieure (limite d'ancienneté : 2015)

Les images déposées, horizontales ou verticales, devront être :

- au format JPEG
- en 72 dpi
- minimum 3000 pixels de long (pour le plus grand côté)
- sans bordure, filigrane ou signature.

Les fichiers originaux doivent permettre un agrandissement de qualité pour un format A2. Les clichés doivent présenter une atmosphère conforme à la réalité de terrain et ne pas induire le spectateur en erreur. Les seules modifications permises relèvent d'un développement classique (teinte, saturation, luminosité, enlèvement des poussières) et d'un éventuel recadrage, lequel ne peut dépasser 20% de l'image originale.

Toute modification se fait sur l'ensemble de l'image et ne peut concerner une partie seulement de celle-ci. Aucun élément de la scène présentée ne peut être ajouté, retiré ou traité isolément. En cas de doute, le jury pourrait demander à disposer du fichier RAW.

JURY

Le Jury interviendra **uniquement** pour le choix des photos qui seront présentées lors de l'exposition et sera composé des membres suivants :

- Le président de la Maison du Tourisme du Pays de Bastogne et président du Syndicat d'initiative de Bertogne
- La directrice de la Maison du Tourisme du Pays de Bastogne
- Un administrateur de la Maison du Tourisme du Pays de Bastogne amateur d'art
- L'échevine du tourisme de Sainte-Ode
- Une photographe professionnelle habituée du secteur touristique

Les décisions du Jury seront sans appel.

PRIX FINAL

Les gagnants du concours seront les photographes qui auront reçu le plus de votes de la part du public durant toute la durée de l'exposition. Trois prix seront décernés et le contenu de ceux-ci est tenu secret.

- Les participants n'ayant pas été retenus pour l'exposition ne pourront pas recevoir un prix.
- Les participants ayant été retenus pour l'exposition, mais ne figurant pas dans le top 3 des votes du public ne pourront pas recevoir un prix.

CONCOURS BÉNÉVOLE

Aucune rémunération ou défraiement ne sera accordé, par la Maison du Tourisme du Pays de Bastogne et ses partenaires, aux participants.

GARANTIES ET DROITS INTELLECTUELS

Le photographe participant au concours déclare être titulaire de l'ensemble des droits sur la photographie transmise et en être le seul auteur.

L'auteur d'une photographie sélectionnée pour l'exposition autorise la Maison du Tourisme du Pays de Bastogne à reproduire son œuvre dans le cadre stricte de l'exposition liée au concours.

Les images exposées seront toujours accompagnées du nom de l'auteur.

La Maison du Tourisme s'engage à ne pas transférer ces droits d'exploitation à des tiers et à ne pas faire d'autre utilisation de l'œuvre sans accord préalable de l'auteur.

ADAPTATIONS POSSIBLES

La Maison du Tourisme se réserve le droit d'adapter le concours en fonction du nombre de photos reçues. Si le quota n'est pas atteint, une formule virtuelle du concours sera organisée sur la page Facebook de la Maison du Tourisme du Pays de Bastogne. Le vote se fera alors grâce au nombre de « réactions » (like). Les trois photos les plus appréciées recevront un prix, comme convenu dans la formule initiale du concours.

Toute modification éventuelle concernant le déroulement du concours sera communiquée aux différents participants, en temps voulu.